



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse

Case postale 251 CH-3000 Berne 7

Tel.: +41 32 3220605

CRAN02@BLUEWIN.CH

WWW.CRAN.CH

COMMUNIQUE DE PRESSE - 04 JUIN 2009

RACISME POLICIER

LE CRAN DÉNONCE LES PRATIQUES PEU POLICÉES DE LA POLICE BERNOISE À L'ENCONTRE DES NOIRS

Trop c'est trop. Jusqu'où ira l'irrésistible dérive anti-Noire des polices cantonales en Suisse?
Jusqu'où ira leur harcèlement, à longueur de journée, dans les lieux publics?

Face à ses échecs dans la lutte contre la petite criminalité liée au commerce de la drogue en Suisse, les polices cantonales ne connaissent plus les limites dans l'accomplissement de leur tâche. Si ce travail est certes ardu, frustrant, face à un phénomène récurrent, il n'en demeure pas moins que, dans un Etat de droit, une police digne de ce nom devrait toujours effectuer celui-ci de manière policée, dans le respect de la personne humaine. Ce principe déontologique élémentaire semble être devenu la dernière des préoccupations dès qu'il s'agit des Noirs. Comme vient de le démontrer encore une fois la police cantonale de Berne, déjà épinglée dans d'autres pratiques anti-Noires.

En effet, selon plusieurs sources (presse, témoignages), en date du 15 mai dernier, la police a débarqué dans un magasin africain du quartier Morillon à Berne, bloquant toutes les issues avant d'arrêter sans discernement tous ceux qui s'y trouvaient, clients et gérant compris. Même des passants, mais seulement Noirs, se trouvant à proximité du magasin, à l'arrêt du bus proche, seront arrêtés, sous le soupçon qu'elles avaient sans doute été auparavant aussi dans le magasin et en étaient sorties. Selon la presse, 27 personnes, uniquement Noires, ont été ainsi arrêtées. Une méthode qui rappelle étrangement les méthodes de maltraitance des Noirs au temps de l'Apartheid en Afrique du Sud. La police les a menottées, bandé leurs yeux avec un tissu noir et obligées à se coucher par terre, avant de les emmener au poste pour y être fouillées, y compris par des fouilles dans leurs parties intimes. Selon la police, le bandage des yeux aurait obéi « *au principe de précaution pour éviter que les gens arrêtés communiquent entre eux avec les yeux* » (20 Minuten, 25.5.2009). Seul un client du magasin sera trouvé en possession de drogue.

Aussitôt l'affaire connue, une vague d'indignation a gagné toutes les communautés africaines. Une manifestation de protestation organisée spontanément a réuni près d'une centaine de personnes à Berne, le 28 mai dernier, devant les locaux de la police cantonale.

Au regard de l'extrême gravité des faits incriminés, le CRAN tient à faire la déclaration suivante :

- Le CRAN rappelle avant tout son attachement au respect de la loi et condamne toute violation de celle-ci ainsi que toute forme de criminalité qui se développerait au sein de la population, quelque soient les communautés d'où elle provient. Sa répression ne peut qu'être soutenue.
- Le CRAN exprime toutefois sa vive indignation devant cette énième criminalisation par le faciès accomplie par la police cantonale bernoise de manière aussi flagrante, aussi massive, aussi humiliante et aussi déshumanisante, dans la ville capitale d'un Etat de droit. En stigmatisant toute une communauté, elle renforce les préjugés, tout en mettant en péril la cohésion sociale.



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse

Case postale 251 CH-3000 Berne 7

Tel.: +41 32 3220605

CRAN02@BLUEWIN.CH

WWW.CRAN.CH

- Le CRAN dénonce en particulier avec fermeté la méthode de bandage des yeux appliquée ici à des innocentes victimes d'une rafle et qui n'est pas sans rappeler le traitement inhumain appliqué aux prisonniers de Guantánamo, comme si ces Noirs ainsi arrêtés étaient suspectés de terrorisme. A cet égard, le CRAN dénonce également la discrimination instaurée en pratique institutionnelle à l'encontre des Noirs par toutes les polices du pays, plus promptes à sévir contre les vendeurs, et toujours outrageusement, sans poursuivre les centaines de milliers de consommateurs, comme les y oblige l'article 19 de la Loi fédérale sur les Stupéfiants.
- Le CRAN déplore encore une fois l'absence d'indignation de la part des plus hauts responsables du pays et des partis politiques, donnant ainsi l'impression de cautionner un tel traitement disproportionné et déshumanisant à l'encontre des Noirs, sans discernement et sans aucun respect de leur personne.
- Le CRAN invite l'ensemble des gouvernements africains et l'Union Africaine en particulier, à travers leurs représentants accrédités en Suisse, à cesser de cautionner par leur silence les traitements humiliants continuellement infligés par les polices du pays à leurs ressortissants africains ou à leurs descendants, du seul fait de leur couleur de peau ou de leurs origines, et à élever la protestation la plus véhémement auprès des autorités suisses.
- Le CRAN invite aussi bien les autorités cantonales que fédérales à prendre toutes les mesures adéquates pour préserver dans les cantons et le pays une police policée, notamment par le biais d'un renforcement qualitatif de la formation, spécialement pour une meilleure approche des Noirs. A cet égard, la nouvelle Université populaire africaine en Suisse, inaugurée à Genève en février dernier, serait à même de contribuer à cette formation spécifique.
- Le CRAN s'associe à toutes celles et tous ceux qui ont condamné les agissements de la police cantonale bernoise. Il invite toute la société civile, en particulier les associations africaines, à rester vigilante et à redoubler d'effort pour dénoncer les violations des droits fondamentaux et de la dignité des Noirs en particulier, et à exiger une égalité de traitement et le respect. Le CRAN envisage à cet égard d'initier une démarche auprès des autorités fédérales et cantonales en vue d'une rencontre avec des représentants des communautés africaines de Suisse

Fait à Berne, le 04 Juin 2009

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les porte-paroles:

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Mutombo Kanyana, Secrétaire général (022 343 87 93)

Copie à :

- *Presse suisse et internationale*
- *Conseil fédéral, à Berne*
- *Commission fédérale contre le racisme, à Berne*
- *Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits de l'Homme, à Genève*
- *Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, à Genève*
- *Commission européenne sur le racisme et l'intolérance (ECRI), Strasbourg*
- *Délégation de l'Union Africaine, à Genève*
- *Ambassades et missions diplomatiques africaines, en Suisse*
- *Organisations et associations de la société civile*